



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 30 mai 2024

Objet : Approbation de la campagne de stérilisation des chats errants pour l'année 2024

Date de la convocation : 24 mai 2024

Date d'affichage de la convocation : 24 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois de mai à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 25

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MILANI Jean-Louis ;
Monsieur DALCOLETTI François à Madame ORSINI-SAULI Laura ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul ;
Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame PELLEGGRI Leslie à Madame POLISINI Ivana ;
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur LINALE Serge ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur PAOLI Jean-François à Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 28 mai 2024 ;

Considérant que dans le cadre de la recherche d'une meilleure intégration de l'animal dans nos villes, il est préconisé d'identifier et de stériliser les chats errants évitant ainsi leur surpopulation qui est préjudiciable pour les animaux eux-mêmes et pour le bien-être des habitants ;

Considérant que depuis plusieurs années, notre collectivité, en partenariat avec les associations de protection animale, les cliniques vétérinaires, la SPA et la fondation Brigitte BARDOT, organisent des campagnes de stérilisation qui produisent des résultats très encourageants ;

Considérant la proposition de reconduire, pour l'année 2024, une nouvelle campagne ;

Considérant que les associations de protection animale « SOS 4 Pattes 2B », « Animaux en détresse » et « The stray cats 2B » œuvrent sur le territoire bastiais en trappant les chats errants

Considérant que les cliniques vétérinaires Cyrnevet et Cas'Animalia procèdent ensuite à leur identification et stérilisation dans le cadre de cette campagne ;

Considérant que notre collectivité alloue une subvention de 7000 euros à la SPA qui s'engage à remettre des « bons de stérilisation SPA » aux associations via la mairie pour la stérilisation et l'identification de 140 chats sur le territoire communal ;

Considérant que par cette subvention, la commune prend en charge 50 euros par chat et la SPA, le delta de la facture ;

Considérant qu'en complément de ce financement, la fondation Brigitte BARDOT transmet également, dans une moindre mesure, des bons de stérilisation ;

Considérant qu'au total la ville dédie un budget de 7000€ pour la campagne.

Après avoir entendu le rapport de Madame Mathilde MATTEI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1:

- **Approuve** la reconduction de la campagne de stérilisation des chats errants pour l'année 2024

Article 2 :

- **Approuve** l'attribution d'une subvention de 7000 euros à la SPA.

Article 3:

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette campagne.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 21/06/2024

Pierre SAVELLI



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.